##### Microsoft Certified Trainer et Microsoft Certified Learning Consultant

Contrat

2008

*Pour plus d’informations sur le programme MCT (Microsoft Certified Trainer) ou MCLC (Microsoft Certified Learning Consultant), reportez-vous au Guide des programmes Microsoft Certified Trainer/Microsoft Certified Learning Consultant, à l’adresse suivante :* [*http://www.microsoft.com/learning/mcp/mct/guide*](http://www.microsoft.com/learning/mcp/mct/guide)*/* *(en anglais)*.

#### Contrat Microsoft Certified Trainer et Microsoft Certified Learning Consultant

*Pour une candidature personnelle en vue d’obtenir ou de conserver le statut de Microsoft Certified Trainer (MCT) ou de Microsoft Certified Learning Consultant (MCLC).*

Pour acquérir le statut de Microsoft Certified Learning Consultant (MCLC), outre les autres conditions détaillées dans le Guide des programmes (comme défini ci-après) et/ou dans le présent document, il convient tout d’abord d’obtenir le statut de Microsoft Certified Trainer (MCT). C’est pourquoi, sauf indication spécifique s’appliquant aux MCLC, toute référence aux MCT s’applique également aux MCLC.

Le présent Contrat Microsoft Certified Trainer et Microsoft Certified Learning Consultant (le « **Contrat** ») constitue un document juridique établi entre Microsoft Corporation ou la filiale Microsoft identifiée de façon spécifique dans l’annexe
au présent Contrat relative aux sociétés signataires (« **Microsoft** ») et la personne
qui a signé ce Contrat, c’est-à-dire vous (« **vous** »). Ce Contrat, y compris l’ensemble de ses termes, fait partie intégrante de la candidature en ligne ou imprimée que
vous complétez et signez pour devenir MCT ou MCLC (la « **Candidature** »).
En signant la Candidature en ligne ou imprimée, vous acceptez d’être lié par ce Contrat et par le Guide des programmes actuellement disponible à l’adresse <http://www.microsoft.com/mct/> (le « **Guide des programmes**») (en anglais), qui est incorporé au présent document et en fait partie intégrante.

1. Définitions

«**Clients autorisés** » désigne les Learning Solutions Partners (LSP), les Microsoft Certified Partners (MCP), les établissements faisant partie du programme Microsoft IT Academy et d'autres entités agréées par écrit par Microsoft.

 « **Supports de** **Cours** » désigne les Produits officiels de formation Microsoft et/ou les Produits de formation Microsoft Business Solutions/Microsoft Dynamics, y compris tous les Kits du stagiaire et les Kits du formateur associés.

« **CLUF** » désigne le contrat de licence utilisateur final ou les termes de licence qui accompagnent les logiciels, les contenus, les supports, les cours ou tout autre document.

« **IT Academy**» désigne un établissement de formation accrédité, qui a été autorisé par Microsoft, à son entière discrétion, à participer au programme Microsoft IT Academy, à proposer des cours Microsoft Official Academic Courses (« **MOAC** ») et des Produits officiels de formation Microsoft.

« **Learning Solutions Partner** » désigne un MicrosoftCertified Partner (MCP) qui a rempli les conditions requises pour obtenir l’agrément Learning Solutions.

«**Logo MCLC** »désigne le logo Microsoft Certified Learning Consultant qui s’affiche occasionnellement sur le site des membres MCP et/ou MCT.

«**Consignes d’utilisation du logo MCLC** » désigne les instructions établies par Microsoft de temps à autre pour l’utilisation du logo MCLC, telles qu’elles sont publiées sur le site Web réservé aux MCP et/ou dans l’outil de génération de logo MCP.

 «**MCP**» désigne une personne physique qui a rempli les conditions requises pour obtenir l’une des spécialisations de l’accréditation MCP (Microsoft Certification Program).

« **Centre de téléchargement MCT**» désigne le site de Microsoft qui contient les Kits du formateur et d’autres documents à télécharger par le biais d’Internet.

 «**Logo MCT** »désigne le logo Microsoft Certified Trainer affiché occasionnellement sur le site Web réservé aux MCP et/ou MCT.

 «**Consignes d’utilisation du logo MCT** » désigne les instructions établies par Microsoft de temps à autre pour l’utilisation du logo MCT, telles qu’elles sont publiées sur le site Web réservé aux MCP et/ou dans l’outil de génération de logo MCP.

« **Produits de formation Microsoft Dynamics** »désigne tous les supports de cours qui forment les professionnels chargés des produits et des technologies Microsoft Dynamics (anciennement Microsoft Business Solutions) et/ou de la planification, de la conception, du développement, de l’implémentation, de la gestion, et/ou chargés d’assurer le support technique dans tous ces domaines.

« **Microsoft Certified Learning Consultants** » ou « **MCLC**» désigne les personnes physiques ayant obtenu la certification Microsoft, après avoir rempli les conditions indiquées dans le présent Contrat et le Guide des programmes, leur permettant de dispenser des Cours Microsoft à l’aide des Supports de Cours et de concevoir, développer et fournir des conseils en solutions de formation reposant sur les technologies et produits Microsoft.

« **Microsoft Certified Partners** » désigne des sociétés indépendantes qui participent au Microsoft Certified Partner Program et qui n’ont pas rempli les conditions requises pour devenir Learning Solutions Partner (LSP).

« **Microsoft Certified Trainers** » ou « **MCT** » désigne les personnes physiques ayant obtenu la certification Microsoft, après avoir rempli les conditions requises indiquées dans le présent Contrat et le Guide des programmes, leur permettant de dispenser les Cours Microsoft à l’aide des Supports de Cours.

« **Cours Microsoft** » désigne les cours, stages, séminaires et ateliers qui sont développés par Microsoft à destination de divers public et qui sont enseignés à l’aide des Supports de Cours.

« **Microsoft Learning** » désigne la division Microsoft Learning de Microsoft.

« **Produits officiels de formation Microsoft**» désigne les produits de formation que Microsoft Learning désigne occasionnellement comme étant les *Produits Officiels de Formation Microsoft* *(Official Microsoft Learning Products)*.

 « **Kits du stagiaire** » désigne les kits qui contiennent les supports destinés aux stagiaires et qui ont été préparés par ou au nom de Microsoft pour être utilisés par les stagiaires inscrits dans un Cours Microsoft particulier.

« **Kits du formateur** » désigne les kits qui contiennent les supports destinés aux formateurs et qui ont été préparés par ou au nom de Microsoft pour être utilisés par les MCT pour assurer un Cours Microsoft particulier.

2. Objet

**(a) Programme MCT**. Microsoft est un éditeur de logiciels innovant qui commercialise régulièrement de nouveaux produits et technologies. Nombre d’entre eux sont techniquement complexes. Ainsi, les professionnels de l’informatique et d’autres utilisateurs finaux peuvent nécessiter une formation sur certains aspects de l’utilisation de ces produits et technologies, dispensée par des formateurs expérimentés. Pour rendre une telle formation largement disponible, Microsoft a développé le programme Microsoft Certified Trainer (le « **Programme MCT**»), qui délivre une certification aux personnes qui ont rempli toutes les conditions détaillées aux présentes et dans le Guide des programmes pour devenir MCT. Les conditions requises pour obtenir la certification MCT reflètent les compétences nécessaires pour former des professionnels de l’informatique et d’autres utilisateurs sur le développement, l’implémentation, le support technique et la maintenance de solutions qui utilisent des produits et technologies Microsoft.

**(b) Programme MCLC**. Outre la demande de formations dispensées par des formateurs expérimentés sur les produits et technologies Microsoft, certaines organisations utilisateurs finals et certains Learning Solutions Partners ont des besoins particuliers qui nécessitent la conception, le développement et/ou la fourniture de conseils en solutions de formation. Pour satisfaire ces besoins, Microsoft a développé le programme Microsoft Certified Learning Consultant (le « **Programme MCLC**»). Les conditions requises pour obtenir la certification MCLC reflètent les compétences nécessaires pour former, concevoir, développer un domaine d’expertise, utiliser une méthode basée sur le conseil, développer des solutions de formation visant à former des professionnels de l’informatique et d’autres utilisateurs sur le développement, l’implémentation, le support technique et la maintenance de solutions qui utilisent des produits et technologies Microsoft.

3. Obtention et conservation de la certification

**(a)** **Obtention de la certification**. Pour obtenir une certification MCT ou MCLC, vous devez remplir l’ensemble des exigences de certification initiales applicables décrites dans le Guide des programmes.

1. **Conservation de la certification**. Pour conserver votre certification MCT ou MCLC, vous devez vous conformer à toutes les conditions de certification continues applicables décrites dans le Guide des programmes.
2. **Modifications**. Vous reconnaissez que Microsoft pourra, à tout moment et à son entière discrétion, modifier les conditions de certification MCT ou MCLC (à la fois d’obtention et de maintien à jour), le nom du programme MCT ou MCLC et de la certification, le Guide des programmes, le logo MCLC et le logo MCT. Microsoft pourra vous informer de ces modifications par le biais du site Web réservé aux MCT, par courrier postal ou par courrier électronique aux adresses que vous nous aurez indiquées. Vous devez informer Microsoft de tout changement d’adresse postale et électronique, par rapport à celles indiquées sur votre Candidature. Microsoft vous accordera un délai raisonnable pour vous conformer à ces modifications.
3. **Communications et confidentialité**. L’objectif de Microsoft est de permettre aux MCT de contrôler leurs informations personnelles. À cet égard, les programmes MCT et MCLC suivent les principes instaurés par Microsoft en matière de protection de la vie privée et des données. Ainsi, dans la rubrique « Mes préférences Contact » du site Web réservé aux MCT, vous pouvez choisir de recevoir ou non des communications régulières de la part des fournisseurs de Microsoft et/ou de Microsoft. Toutefois, Microsoft pourra vous envoyer régulièrement des notifications contenant des informations importantes liées aux programmes. Vous ne pouvez pas refuser ce type de notifications dans la mesure où elles sont considérées comme constituant une partie essentielle des programmes MCP, MCT et MCLC et des communications que, selon Microsoft, vous vous attendriez raisonnablement à recevoir en tant que nouveau membre des communautés MCT et MCLC. Ces communications incluent, notamment, un email de bienvenue, des bulletins d’informations MCP, MCLC et MCT, ainsi que des annonces et des mises à jour relatives aux programmes.

Outre le fait que le niveau de satisfaction clients et les informations sur les stagiaires et les sessions de formation seront utilisés pour maintenir votre certification, vous reconnaissez et acceptez que d’autres données vous concernant (notamment votre nom, les titres des sessions de formation que vous avez enseignées, etc.) pourront être compilées à partir des évaluations des formateurs par Microsoft et/ou son vendeur tiers. Un « code d’accès » unique permettant d’accéder à vos informations et vos données personnelles vous sera attribué. Il est possible que vous souhaitiez communiquer ce code d’accès à d’autres personnes afin de leur permettre d’accéder à vos données personnelles. Vous reconnaissez et acceptez que si vous décidez de communiquer ce code d’accès à d’autres personnes, notamment des partenaires Learning Solutions Partner, des stagiaires, des stagiaires éventuels et d’autres personnes, celles-ci seront en mesure d’accéder à l’ensemble de vos informations et données personnelles et de les consulter.

Dans le cadre du processus de certification MCLC, vous acceptez que votre étude de cas (l’« **Étude de cas** ») soit remise à et examinée par la commission d’examen des certifications MCLC (la « **Commission d’examen** ») et que votre Candidature soit examinée par Microsoft et/ou son sous-traitant désigné.

1. **Audits de respect des programmes**. Microsoft procèdera régulièrement à un contrôle aléatoire des MCT et des MCLC , dans le but de vérifier qu’ils respectent les conditions de certification. Il vous incombe de tenir à jour des registres indiquant que vous vous conformez à toutes les conditions requises. Vos registres devront correspondre aux éléments que vous avez indiqués dans votre Candidature de renouvellement annuelle, le cas échéant. Dans le cas où vous feriez l’objet d’un contrôle, vous recevez une lettre de la part des administrateurs du programme MCT vous demandant des informations particulières. Vous devrez alors fournir les informations et/ou les documents demandés à la date indiquée dans la lettre.

Le non-respect des conditions de maintien à jour de la certification MCT ou MCLC peut donner lieu à la suspension de votre certification ou à la résiliation du présent Contrat conformément à l’article 8 ci-dessous. En fonction du degré de gravité du manquement constaté, votre certification pourra être annulée de façon définitive. Dans ce cas, vous perdrez également votre certification MCP de façon définitive. Cette stricte application des conditions de certification vise à protéger la majorité des MCT et des MCLC qui se conforment aux exigences en matière de certification.

4. Autorisation et Restrictions

**(a)** **Autorisation**.

 (i) ***Octroi***.

 (a) Dès l’obtention de votre certification MCT, et sous réserve de votre respect des termes du présent Contrat et de l’ensemble des conditions de maintien de la certification, Microsoft vous autorise (A) à vous présenter en qualité de formateur « Microsoft Certified Trainer » ou « MCT » dans le cadre de la préparation et de l’enseignement de Cours Microsoft (le « **Label MCT** »), (B) à utiliser le Logo MCT conformément aux Consignes d’utilisation du logo MCT et (C) à préparer et à dispenser uniquement les Cours Microsoft pour lesquels vous êtes compétent conformément au Guide des programmes, et seulement pour le compte de Clients autorisés en vertu du Guide des programmes.

 (b) Dès l’obtention de votre certification MCLC, et sous réserve de votre respect des termes du présent Contrat et de l’ensemble des conditions de maintien de la certification, Microsoft vous autorise (A) à vous présenter en qualité de « Microsoft Certified Learning Consultant » ou « MCLC » dans le cadre de la préparation et de l’enseignement de Cours Microsoft et de la conception, du développement et de la fourniture de conseils en solutions de formation reposant sur les technologies Microsoft (le « **Label MCLC** ») et (B) à utiliser le Logo MCLC conformément aux Consignes d’utilisation du logo MCLC.

 (ii) ***Droits de*** ***propriété***. Tous les droits qui ne sont pas expressément concédés aux présentes sont réservés par Microsoft. Vous reconnaissez, d’une part, que Microsoft est propriétaire du Logo MCT et du Label MCT, ainsi que du Logo MCLC et du Label MCLC, et, d’autre part, que ni le présent Contrat, ni votre statut de MCT ou de MCLC, ni aucune disposition légale ne sauraient être interprétés comme vous concédant un quelconque droit sur le Logo MCT et le Label MCT, ou sur le Logo MCLC ou le Label MCT, autre que celui prévu au titre de l’autorisation accordée ci-dessus.

 (iii) ***Restrictions***. Vous n’êtes pas autorisé à utiliser ou à reproduire le Logo MCT d’une manière autre que celle décrite dans les Consignes d’utilisation du logo MCT ou le Logo MCLC d’une manière autre que celle décrite dans les Consignes d’utilisation du logo MCLC et/ou dans tout document applicable fourni par Microsoft. Vous devrez vous efforcer d’utiliser le Logo MCT et le Label MCT ou le Logo MCLC et le Label MCLC d’une manière qui ne déroge pas aux droits de Microsoft sur le Logo MCT et le Label MCT ainsi que sur le Logo MCLC et le Label MCLC, et ne devrez prendre aucune mesure qui risquerait de porter atteinte ou de nuire aux droits de Microsoft sur le Logo MCT ou le Label MCT, ou le Logo MCLC ou le Label MCLC, que ce soit pendant la durée de ce Contrat ou à l’issue de celui-ci. Vous acceptez de cesser immédiatement toute utilisation du Label MCT et du Logo MCT et du Logo MCLC et du Label MCLC dès l’expiration ou de la résiliation de ce Contrat.

**(b)** **Supports de Cours Microsoft**.Vous devez utiliser les Supports de Cours pour préparer et assurer les Cours Microsoft.Vous pouvez obtenir les Kits du formateur auprès du Centre de téléchargement MCT ou du Client autorisé pour lequel vous dispensez des Cours Microsoft.Vous pouvez obtenir les Kits du stagiaire auprès du Client autorisé pour lequel vous dispensez des Cours Microsoft.Vous pouvez distribuer les Kits du stagiaire exclusivement aux stagiaires qui sont inscrits et qui assistent au Cours Microsoft concerné, et Vous ne pouvez distribuer qu’un (1) seul Kit du stagiaire par stagiaire pour son utilisation personnelle.

 **Les Kits du formateur ne peuvent être utilisés que dans le cadre de la délivrance de Cours Microsoft. Vous n’êtes pas autorisé à utiliser les Kits du formateur ou tout composant de ceux-ci, y compris, mais de manière non limitative, des Machines virtuelles ou des Disques durs virtuels pour dispenser d’autres cours que des Cours Microsoft ou pour tout autre objet.**

 **Vous devez vous conformer strictement aux conditions de tout CLUF fourni avec tout Support de Cours ou tout Kit du formateur.**

**(c)** **Délivrance des Cours Microsoft**. Vous ne pouvez assurer les Cours Microsoft que dans les locaux d’un Client autorisé, sur le site de son client ou dans une autre salle de classe conformément aux instructions et aux restrictions exposées aux présentes et dans le Guide des programmes.

**(d)** **Vidéos**. Vous pouvez réaliser un enregistrement vidéo ou audio d’une session de formation d’un Cours Microsoft en vue d’une utilisation ultérieure dans le cadre d’autres Cours Microsoft, sous réserve toutefois que chaque stagiaire assistant à ces autres Cours Microsoft dispose d’un exemplaire sous licence du Kit du stagiaire ou du CD-ROM eLearning du Kit du stagiaire applicable pour accéder à l’enregistrement. Vous pouvez également effectuer des enregistrements vidéo ou audio des Cours Microsoft en vue d’une utilisation en interne par le Learning Solutions Partner proposant ces Cours Microsoft, ou pour votre propre utilisation, notamment en vue de les envoyer à Microsoft comme preuve de vos compétences pédagogiques. Vous n’êtes pas autorisé à enregistrer une personne ou les locaux d’une personne sans obtenir son consentement exprès, d’une part, pour la réalisation de cet enregistrement et, d’autre part, pour son utilisation ultérieure.

**(e)** **Supports complémentaires**. Si, pour préparer ou enseigner un Cours Microsoft, vous utilisez d’autres supports et documents avec les Supports de Cours (les « **Supports complémentaires** »), Microsoft ne fera valoir aucun droit de propriété sur ces Supports complémentaires. Vous vous engagez, par les présentes, à défendre et garantir Microsoft contre toute responsabilité et contre tous dommages et intérêts, frais ou dépenses encourus, en ce compris les frais d’avocats et de conseils, à la suite d’actions ou réclamations formées par des tiers et liées aux Supports complémentaires. Vous ne devrez en aucun cas indiquer ou suggérer que Microsoft est l’auteur de ses Supports complémentairesou qu’elle les recommande.

**(f)** **Accords avec les clients autorisés**. Vous êtes chargé de négocier et de conclure tous les accords avec les Clients autorisés en vue de préparer et d’enseigner des Cours Microsoft. Ce type d’accord constitue votre seule obligation et la seule obligation du Client autorisé. Microsoft n’a aucune obligation de quelque nature que ce soit envers vous ou le Client autorisé en rapport avec ce type d’accords, notamment en ce qui concerne les paiements qui vous sont dus pour la préparation ou l’enseignement des Cours Microsoft.

**(g)** **Engagement de confidentialité**. Vous vous engagez expressément à préserver la confidentialité de toutes les informations et de tout savoir-faire qui vous seraient transmis par Microsoft et que Microsoft a désignés comme étant réservés et/ou confidentiels ou qui, compte tenu des circonstances entourant leur divulgation, devraient en toute bonne foi être considérés comme réservés et/ou confidentiels. Vous vous engagez à n’utiliser ces informations et ce savoir-faire que dans les conditions prévues par le présent Contrat et pendant la durée de celui-ci. Nonobstant ce qui précède, vous n’êtes pas tenu de conserver la confidentialité des informations qui (i) vous ont été transmises légitimement par une autre partie avant d’avoir été communiquées par Microsoft ; (ii) que Microsoft a communiquées à un tiers non affilié sans aucune obligation d’en préserver la confidentialité ; ou (iii) que vous développez de manière indépendante sans aucune référence à aux informations confidentielles. Par ailleurs, vous pourrez divulguer des informations confidentielles pour vous conformer à une décision de justice ou des pouvoirs publics, à condition que vous en avertissiez préalablement Microsoft, par écrit et dans les plus brefs délais, avant toute divulgation et que vous respectiez toute ordonnance ou prescription équivalente visant à protéger les informations confidentielles. Vos obligations aux termes du présent article demeureront en vigueur après l’expiration ou la résiliation du présent Contrat et resteront valables jusqu’à la première des dates suivantes : (x) jusqu’à ce que les informations protégées en vertu des présentes tombent dans le domaine public, sans que vous en soyez responsable ; (y) pendant un (1) an à compter de la date de divulgation de toutes informations confidentielles portant sur le code objet des systèmes d’exploitation Microsoft® Windows, Microsoft® Windows 95, Microsoft® Windows NT®, Microsoft® Windows 2000, Microsoft® Windows XP, Microsoft® Windows Server® 2003 et Windows Vista® (et leurs versions antérieures ou ultérieures, y compris les produits et technologies commercialisés en tant que produits de remplacement desdits produits) ; ou (z) pendant trois(3) ans à compter de l’expiration ou de la résiliation du présent Contrat pour toutes les autres informations confidentielles.

**(h)** **CD-ROM eLearning**.

(i) ***Visionneur eLearning***. Vous êtes autorisé à modifier le visionneur livré avec un CD-ROM eLearning d’un Kit du formateur (le « **Visionneur eLearning** »), sauf si une telle modification est interdite dans le CLUF fourni avec le CD-ROM eLearning en question. Vous avez, par exemple, la possibilité de personnaliser la table des matières et de changer les couleurs et l’apparence du visionneur eLearning, mais vous n’êtes pas autorisé à ajouter votre nom, vos marques ou logos ou ceux de votre société ou toute autre marque dans le visionneur eLearning.

(ii) ***Contenu supplémentaire***. Vous pouvez également ajouter du contenu au CD-ROM eLearning de Microsoft (par exemple, des laboratoires, simulations, animations, modules et éléments d’évaluation) (« **Votre Contenu**»), uniquement pour votre propre usage dans le cadre de la préparation et de l’enseignement des Cours Microsoft. Si vous ajoutez Votre Contenu au CD-ROM eLearning de Microsoft, vous pouvez ajouter votre logo ou celui de votre société dans la « sous-fenêtre du contenu » du produit Microsoft, en association avec le contenu ajouté, dans le but d’indiquer qu’il s’agit de Votre Contenu. Si, dans ce contexte, vous décidez d’ajouter ce logo dans la « sous-fenêtre du contenu », vous devez accompagner le logo d’un texte afin d’indiquer clairement (i) quel est Votre Contenu et (ii) que Votre Contenu est fourni non pas par Microsoft mais par vous. Vous pouvez par exemple insérer : « Ce contenu est fourni par (insérez le logo à cet endroit) ». Vous vous engagez, par les présentes, à défendre et garantir Microsoft contre toute responsabilité et contre tous dommages et intérêts, frais ou dépenses encourus, en ce compris les frais d’avocats et de conseils, à la suite d’actions ou réclamations formées par des tiers et liées à Votre Contenu. Vous ne devrez en aucun cas indiquer ou suggérer que Microsoft est l’auteur de Votre Contenu ou qu’elle le recommande.

(iii) ***Système de gestion des formations***. Vous êtes autorisé à charger et stocker le contenu d’un CD-ROM eLearning, y compris Votre Contenu ou toute modification autorisée apportée au Visionneur eLearning, sur un Système de gestion des formations (« **LMS**») exploité par ou au nom et pour le compte d’un Learning Solutions Partner, à condition que chaque stagiaire qui accède au contenu dispose d’un exemplaire sous licence des Supports de Cours ou du CD-ROM eLearning concerné. Un exemplaire complet du Kit du stagiaire correspondant au Cours Microsoft approprié doit être remis à chaque stagiaire dès la fin du Cours (soit le produit complet soit la version sur CD-ROM eLearning).

**(i) Logiciels d’évaluation**.Les MCT ne peuvent utiliser les logiciels d’évaluation ou d’essai inclus dans les Kits du formateur que pour la préparation d’un Cours Microsoft. Ces logiciels ne doivent pas être répliqués pour être utilisés, ni être utilisés, sur les ordinateurs de la salle de classe, sauf autorisation contraire du CLUF fourni avec ces logiciels. Par ailleurs, les logiciels d’évaluation ou d’essai inclus dans les Kits du stagiaire sont concédés sous licence aux stagiaires uniquement pour leur usage personnel et non pour une utilisation en salle de classe. Les Clients autorisés doivent obtenir les licences nécessaires aux logiciels utilisés sur les ordinateurs de leur salle de classe. Si les MCT dispensent des Cours Microsoft sur le site d’un client, ce client doit disposer des licences nécessaires aux logiciels installés sur les ordinateurs de ses salariés. Le [site Web Microsoft Licensing](http://www.microsoft.com/france/licences/default.mspx) contient des informations sur les licences des produits Microsoft et sur les options proposées.

**(j) Disques durs virtuels**.

(i) ***Définitions***.

« **Machine virtuelle**» désigne une expérience informatique virtualisée, créée et accessible à l’aide du logiciel Microsoft Virtual PC ou Microsoft Virtual Server, qui consiste en un environnement matériel virtualisé, un ou plusieurs Disques durs virtuels et un fichier de configuration définissant les paramètres de l’environnement matériel virtuel (par exemple, la mémoire vive).

« **Disque dur virtuel** » désigne le disque dur virtualisé pour une Machine virtuelle, qui, à l’instar d’un vrai disque dur, peut contenir un système d’exploitation, des logiciels d’application, des fichiers et des données.

(ii) ***Intégration dans les Supports de Cours***. Les Kits du formateur et autres supports fournis aux MCT sur le Centre de téléchargement MCT ou ailleurs peuvent inclure des Machines virtuelles contenant différents produits Microsoft enregistrés sur les Disques durs virtuels.

(iii) ***Restrictions***.Vous ne pouvez utiliser les Machines virtuelles et les Disques durs virtuels que dans les conditions expressément stipulées dans le CLUF du Centre de téléchargement MCT ou celui qui accompagne les Machines virtuelles et les Disques durs virtuels. Sans limiter la portée de ce qui précède, sauf stipulation expresse contraire dans un CLUF fourni avec une Machine virtuelle, (A) vous ne pouvez utiliser la Machine virtuelle qu’aux fins de préparer et d’enseigner le Cours Microsoft approprié, et (B) pour chaque Cours Microsoft qui nécessite l’utilisation des Machines virtuelles par les stagiaires, vous êtes autorisé à installer des copies individuelles des Machines virtuelles uniquement sur des ordinateurs installés dans des salles de classe appartenant à un Client autorisé, à des fins d’utilisation par les stagiaires, sous votre supervision, et uniquement pendant la durée du Cours Microsoft dispensé, à condition que, dans chaque cas, vous respectiez les mesures de sécurité suivantes :

1. Microsoft désactivera le système d’exploitation enregistré sur chaque Machine virtuelle fournie dans le cadre des Supports de Cours et/ou fournie sur un CD-ROM ou DVD séparé. Avant d’effectuer des copies de ces Machines virtuelles ou de les mettre à la disposition des stagiaires, vous devrez obtenir auprès de Microsoft une clé de produit associée au système d’exploitation, pour chaque Machine virtuelle, et devrez activer ce système d’exploitation avec Microsoft à l’aide de la clé de produit.
2. Pour un Cours Microsoft donné, vous n’êtes pas autorisé à installer les Machines virtuelles sur un plus grand nombre d’ordinateurs de salle de classe que le nombre de stagiaires inscrits à ce Cours Microsoft.
3. Vous devrez veiller à ce qu’aucun exemplaire des Machines virtuelles ou de tout Disque dur virtuel ne soit copié ou téléchargé à partir des ordinateurs de salle de classe.
4. Vous devez vous conformer strictement à toutes les instructions
de Microsoft relatives à l’installation, l’utilisation, l’activation,
la désactivation et la sécurité des Machines virtuelles et des Disques durs virtuels.

**Vous n’êtes pas autorisé à modifier les Machines virtuelles ou tout contenu de celles-ci, étant toutefois entendu que 1) vous êtes autorisé à changer les configurations (par exemple, la souris) et les paramètres comme le ferait un utilisateur final normal pour améliorer son expérience informatique et/ou 2) vous êtes autorisé à apporter des modifications, si nécessaire, aux exercices de laboratoires.**

**(k) Kits du formateur**.

Dès votre premier accès au Centre de téléchargement MCT en tant que MCT autorisé, vous accepterez un CLUF régissant l’utilisation des Kits du formateur, des Machines virtuelles, des Disques durs virtuels et autres supports mis à la disposition des MCT sur le Centre de téléchargement MCT.

Microsoft se réserve le droit d’interrompre la fourniture des Kits du formateur et/ou de tout autre support accessibles sur le Centre de téléchargement MCT et/ou à l’accès à ce Centre, à tout moment.

Vous vous engagez à faire tout votre possible afin d’empêcher la fabrication, la copie, la distribution ou l’utilisation non autorisées des Cours Microsoft, des Kits du stagiaire, des Kits du formateur, des Machines virtuelles, des Disques durs virtuels, et de l’un quelconque de leurs composants, et vous vous interdisez de vous livrer sciemment à la distribution, la fourniture ou le transfert de tout logiciel contrefait, piraté ou illégal, ou de faciliter sciemment ce type d’activités. Vous vous engagez à prendre toutes les mesures possibles afin de protéger Microsoft et ses produits, technologies, examens de certification et supports de cours contre le piratage ou toute autre violation de tout droit d’auteur ou marque commerciale, et contre la violation ou la divulgation non autorisée de tout secret commercial ou information confidentielle de Microsoft. En outre, vous vous engagez à protéger les droits de propriété de Microsoft sur les produits, les technologies et les supports de cours Microsoft. Vous acceptez de fournir à Microsoft, dans les plus brefs délais, à l’adresse suivante tctips@microsoft.com (ou à toute autre adresse postale ou électronique communiquée par Microsoft de temps à autre) toute information spécifique concernant toute utilisation ou copie illégale de tout Support de Cours ou de toute autre violation de tout droit d’auteur ou marque commerciale de Microsoft, ou de toute autre violation ou divulgation non autorisée de tout secret commercial ou information confidentielle de Microsoft.

5. Aucun transfert

Vous n’êtes pas autorisé à céder, concéder sous licence ni transférer le présent Contrat (ou tout droit accordé en vertu des présentes) d’une quelconque manière, que ce soit par fusion, application de la loi ou tout autre moyen. Toute tentative de cession, de concession de licence ou de transfert sera nulle et non avenue.

6. Exclusion et limitation de responsabilité

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE, MICROSOFT FOURNIT LES SUPPORTS DE COURS, AINSI QUE L’ENSEMBLE DES AUTRES SUPPORTS RELATIFS AU PRÉSENT CONTRAT (COLLECTIVEMENT, LES « **SUPPORTS** ») « ***EN L’ÉTAT*** », « ***TELS QUE MIS À DISPOSITION*** », « ***AVEC TOUTES LEURS IMPERFECTIONS****»* ET SANS GARANTIE D’AUCUNE SORTE. MICROSOFT EXCLUT, PAR LES PRÉSENTES, TOUTE GARANTIE EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE RELATIVE AUX SUPPORTS, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ, D’ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE FIABILITÉ OU DE DISPONIBILITÉ, DE PRÉCISION OU D’EXHAUSTIVITÉ DES RÉPONSES, DE PROPRIÉTÉ, D’ABSENCE DE CONTREFAÇON, DES RÉSULTATS OBTENUS, D’ABSENCE DE DÉFAUT DE FABRICATION ET D’ABSENCE DE NÉGLIGENCE.

MICROSOFT NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INCIDENT, ACCESSOIRE, INDIRECT OU SPÉCIAL (NOTAMMENT, LES PERTES DE BÉNÉFICES OU DE DONNÉES, INTERRUPTIONS D’ACTIVITÉ, PRÉJUDICES MATÉRIELS (NOTAMMENT À VOTRE ORDINATEUR OU AUTRE DISPOSITIF) RÉSULTANT DE, OU LIÉS AU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS, NOTAMMENT, TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DE OU LIÉ À VOTRE CERTIFICATION MCT OU MCLC, VOTRE DÉFAUT D’OBTENTION D’UNE CERTIFICATION MCT OU MCLC OU L’EXPIRATION OU LA RÉSILIATION DE VOTRE CERTIFICATION MCT OU MCLC CONFORMÉMENT AU PRÉSENT CONTRAT, MÊME SI MICROSOFT A ÉTÉ AVISÉE DE L’ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINS PAYS OU CERTAINES JURIDICTIONS N’AUTORISENT PAS L’EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, DE SORTE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLE.

7. Pas de représentations ; indemnisation

1. **Pas de partenariat, de *joint venture*, de relations de mandat ni de franchise**. Aucune des stipulation du présent Contrat ne saurait être interprétée comme créant entre vous et Microsoft un partenariat, une *joint venture*, des relations de mandat ou de franchise ou des relations d’employeur à employé. Vous n’êtes pas autorisé à déclarer à des fins publicitaires, ou à laisser entendre de quelque manière que ce soit, que vous êtes employé par, associé à ou parrainé par Microsoft. Toutefois, vous êtes autorisé à indiquer que vous avez rempli toutes les conditions nécessaires pour dispenser les Cours Microsoft, sous réserve que cette indication soit conforme aux termes du présent Contrat. Vous vous interdisez de faire une quelconque déclaration, de fournir une quelconque garantie ou de prendre un quelconque engagement au nom et pour le compte de Microsoft. Pendant la durée de ce Contrat, vous vous engagez à insérer le texte suivant dans tout contrat en vertu duquel vous dispensez, en qualité de MCT ou de MCLC, une formation sur les produits Microsoft ou fournissez, en qualité de MCLC, des solutions et/ou des services de consultation en formation :

***Microsoft n’est pas partie au présent Contrat et ne saurait avoir une quelconque responsabilité quant aux prestations de services objet des présentes. Le titre de [Microsoft Certified Trainer et/ou Microsoft Certified Learning Consultant] indique que j’ai dûment rempli les conditions de certification correspondantes de Microsoft qui reflètent les compétences requises pour dispenser les Cours Microsoft. Les prestations de services que je vous fournies ne sont pas fournies, concédées sous licence ni parrainés par Microsoft***. »

**(b)** **Indemnisation**. Vous reconnaissez que Microsoft n’aura aucune responsabilité à votre égard, à l’égard de toute personne à qui vous dispensez un Cours Microsoft ou fournissez des solutions et/ou des services de consultation en formation, ou à l’égard de tout Client autorisé avec lequel vous pouvez être affilié. En outre, vous vous engagez à défendre, indemniser et garantir Microsoft, ses successeurs, sociétés affiliées et filiales ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs contre toute demande, réclamation, et/ou action en responsabilité (notamment, les actions pour préjudices corporels ou liées à la responsabilité du fait des produits défectueux) (les « **Réclamations**») résultant de ou liées de quelque manière que ce soit à : (i) l’exécution ou au défaut d’exécution des obligations auxquelles vous êtes tenu en vertu du présent Contrat ; (ii) la promotion, la vente, l’exécution ou la fourniture de vos prestations de services en qualité de MCT ou de MCLC ; (iii) votre utilisation du Logo MCT, du Label MCT, du Logo MCLC et du Label MCLC selon des modalités contraires de quelque manière que ce soit aux termes du présent Contrat, et/ou (iv) la suspension ou la résiliation de votre certification et/ou du présent Contrat à l’initiative de Microsoft conformément aux termes des présentes. Dans l’hypothèse où Microsoft chercherait à obtenir une indemnisation de votre part en application de la présente stipulation, Microsoft vous adressera, dans les meilleurs délais, une notification écrite vous informant de la ou des Réclamation(s) formulée(s) à son encontre à l’origine de cette recherche d’indemnisation. Microsoft se réserve le droit, à son entière discrétion, d’assumer le contrôle total de la défense de cette Réclamation avec le conseil juridique de son choix, ou de vous confier cette défense qui sera sous le contrôle du conseil juridique choisi par Microsoft. Si Microsoft assume le contrôle total de la défense de toute réclamation, tout règlement transactionnel exigeant que vous vous acquittiez de toute somme sera soumis à votre autorisation écrite et préalable qui ne pourra être refusée sans motif valable. Vous vous engagez à rembourser Microsoft, sur demande, dans les plus brefs délais, toutes dépenses raisonnablement engagées par Microsoft dans le cadre de la défense de cette Réclamation (notamment, ses honoraires d’avocats et de conseils), ou dans le cadre de toute décision ou de tout règlement transactionnel lié à cette Réclamation.

8. Durée et résiliation

**(a)** **Durée**. Le présent Contrat prendra effet à la date à laquelle vous signez la Candidature, imprimée ou en ligne (la « **Date d’Entrée en Vigueur** ») et demeurera en vigueur jusqu’à la fin de l’année en cours du programme MCT, sauf résiliation anticipée telle que prévue ci-dessous. Toutefois, le présent Contrat ne sera valable qu’à la condition (i) qu’aucune modification ne soit apportée au présent Contrat tel que rédigé par Microsoft et (ii) que Microsoft reçoive la Candidature que vous aurez dûment signée.

**(b)** **Suspension de la certification**. Si vous ne vous conformez pas aux conditions de maintien à jour de la certification dans le délai en vigueur requis, votre certification sera automatiquement suspendue une fois ce délai écoulé. À compter de la suspension de votre certification, vous devez cesser de dispenser les Cours Microsoft et de vous présenter en tant que formateur Microsoft Certified Trainer ou consultant Microsoft Certified Learning Consultant. En cas de suspension de votre certification conformément aux termes du présent article, et si ses circonstances sont connues de Microsoft, Microsoft s’efforcera de vous en avertir par écrit.

**(c)** **Résiliation à l’initiative de l’une ou l’autre des parties**. À tout moment, Chaque partie pourra résilier le présent Contrat, avec ou sans motif, à condition d’en avertir l’autre partie par écrit en respectant un préavis de trente (30) jours civils.

**(d)** **Résiliation à l’initiative de Microsoft**. Sans préjudice de tous autres droits dont Microsoft pourrait disposer selon les termes de ce Contrat, en vertu de la loi, en équité ou de toute autre manière, et outre les droits dont elle bénéficie en vertu des articles 8(b) ou 8(c) ci-dessus, Microsoft sera en droit de résilier immédiatement ce Contrat, en ce compris la suspension de votre certification, en cas de manquement grave de votre part à toute stipulation de ce Contrat (un « **Manquement** »). Les Manquements incluent les événements suivants : (i) vous ne respectez pas les conditions de maintien à jour de la certification, (ii) vous ne respectez pas, de toute autre manière, l’une quelconque des stipulations de ce Contrat, y compris, notamment, les conditions régissant l’utilisation du Logo MCT, du Label MCT, du Logo MCLC ou du Label MCLC, (iii) vous violez ou divulguez de manière non autorisée tout secret commercial ou information confidentielle de Microsoft, piratez des produits Microsoft ou des Cours Microsoft, ou violez de toute autre manière tout autre droit de propriété intellectuelle de Microsoft ou exercez toutes autres activités interdites par la loi ; (iv) un organisme gouvernemental ou un tribunal estime que les services que vous avez fournis concernant les Cours Microsoft ne sont pas conformes, de quelque manière que ce soit ou (v) vous faites de fausses déclarations concernant votre certification ou les relations que vous entretenez avec Microsoft. En cas de Manquement, Microsoft déploiera des efforts raisonnables afin de vous adresser une notification écrite vous informant de la résiliation du présent Contrat.

**(e) Obligations consécutives à la résiliation**. À compter de la date de résiliation de ce Contrat, vous vous engagez à cesser et à renoncer à :

 (i) enseigner des Cours Microsoft ;

 (ii) utiliser le Logo MCT ou le Logo MCLC ;

 (iii) utiliser le Label MCT et vous présenter en tant que formateur MCT et/ou utiliser le Label MCLC et vous présenter en tant que MCLC et ;

 (iv) utiliser tout Kit du formateur, Machine virtuelle, Disque dur virtuel ou tout autre document téléchargé sur le Centre de téléchargement MCT ou obtenu de toute autre manière, ainsi que tous les autres documents ou informations qui vous ont été fournis par le Site réservé aux membres MCT et/ou d'autres sites Web à disposition des MCT, et vous vous engagez à détruire toutes les copies de ces documents en votre possession ou sous votre contrôle.

9. Exercice de votre activité

**(a) Pratiques commerciales**. Vous reconnaissez que l’ensemble des activités que vous exercez en qualité de MCT ou de MCLC seront exécutés de manière (i) à n’entacher en aucune façon la réputation de Microsoft ; (ii) à éviter toutes pratiques trompeuses, mensongères ou contraires à l’éthique ; (iii) à éviter de faire une quelconque déclaration ou de donner une quelconque garantie aux clients au nom et pour le compte de Microsoft qui ne figure pas dans les Produits officiels de formation Microsoft, les Produits de formation Microsoft Dynamics ou la documentation produits de Microsoft ; (iv) à respecter l’ensemble des réglementations en vigueur aux États-Unis en matière d’exportation ainsi que les autres lois et réglementations gouvernementales applicables ; et (v) à respecter les protections de droits d’auteurs et autres droits de propriété intellectuelle et droits de propriété sur les logiciels Microsoft, outils de développement et autres produits, y compris les limitations figurant au présent Contrat.

**(b) Restrictions relatives aux marques**. Le présent Contrat ne saurait vous autoriser à utiliser toutes marques, marques de service ou logos de Microsoft, sauf stipulation contraire du présent Contrat.

**(c) Participation aux groupes de discussion en ligne**.Vous reconnaissez que votre participation aux activités de communication MCT ou MCLC, notamment, aux groupes de discussion, aux forums électroniques et aux discussions en ligne que Microsoft peut proposer, sera conforme au code de conduite accessible sur le site de communication concerné. Si vous ne respectez pas ce code de conduite, Microsoft se réserve le droit de mettre un terme à votre adhésion au programme MCT ou au programme MCLC, et vous pourrez perdre votre certification MCT ou MCLC.

10. Stipulations générales

**(a) Droit applicable ; attribution de compétence ; honoraires d’avocats et de conseils**. Ce Contrat sera régi et interprété conformément au droit du pays indiqué dans l’Annexe au présent Contrat relative au droit applicable et à l’attribution de compétence, et tous les litiges découlant du présent Contrat seront soumis à la compétence des tribunaux du pays concerné. En cas d’action visant à faire appliquer tout droit ou recours au titre de ce Contrat, ou à interpréter toute stipulation du présent Contrat, la partie qui aura obtenu gain de cause sera en droit de recouvrer les honoraires d’avocats et de conseils et autres dépenses qu’elle aura engagés, dans une mesure raisonnable.

**(b)** **Modification/Contrats antérieurs**. Ce Contrat ne peut être modifié que par le biais d’un document écrit signé par les représentants autorisés des deux parties. Ce Contrat annule et remplace tout accord antérieur, écrit ou oral, conclu entre les parties concernant l’objet visé aux présentes, notamment tout contrat MCT conclu dans le cadre d’un programme MCT d’une année antérieure.

**(c)** **Aucune renonciation**. Aucune renonciation de l’une des parties à se prévaloir d’un manquement à une quelconque stipulation du présent Contrat ne constituera renonciation à se prévaloir d’un quelconque manquement antérieur, concomitant ou postérieur, à cette même stipulation ou à toute autre stipulation du présent Contrat. Toute renonciation n’aura d’effet que si elle est exprimée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie dont elle émane.

**(d)** **Maintien en vigueur de certaines clauses**. Les articles 1 (et toutes les autres définitions figurant aux présentes), 4(a)(2), 4(a)(3), 4(e), 4(f), 4(g), 4(h), 4(i)(iii), 4(k)(iii), 4(l), 5, 6, 7, 8(e), 9(b) et 10 demeureront en vigueur après l’expiration ou la résiliation du présent Contrat.

**(e) Droits restreints du gouvernement des États-Unis d’Amérique**. Tous les Cours Microsoft que vous distribuez ou fournissez au gouvernement des États-Unis d’Amérique, à ses administrations et/ou services (le « **Gouvernement des États-Unis** ») vous sont fournis assortis de droits restreints. L’utilisation, la duplication ou la divulgation par le Gouvernement des États-Unis est soumise à des droits restreints, tel que décrit aux sous-paragraphes (c)(1)(ii) de la clause « Rights in Technical Data and Computer Software » de la réglementation DFAR 252.227-7013, ou tel que stipulé dans les réglementations ou les règles d’un département ou d’une administration donné fournissant à Microsoft une protection au moins équivalente à celle prévue par la clause mentionnée ci-dessus. Vous vous engagez à respecter toutes les obligations imposées par le Gouvernement des États-Unis en vue d’obtenir la protection de ces droits restreints, notamment, l’apposition de toutes mentions restrictives sur les logiciels, la documentation produit et dans tous les contrats y afférents. Le fabricant est Microsoft Corporation, One Microsoft Way, Redmond, Washington 98052-6399, U.S.A. En aucun cas Microsoft ne sera tenue de se soumettre à une quelconque demande du Gouvernement des États-Unis en ce qui concerne la soumission, ou toute demande d’exemption de soumission, à des obligations portant sur des données de prix ou de coût ou de comptabilité analytique. En ce qui concerne la distribution ou la délivrance de Cours Microsoft au Gouvernement des États-Unis qui nécessiterait le respect par Microsoft d’obligations imposées par le Gouvernement des États-Unis relatives à toute demande portant sur des données de prix ou de coût ou sur des obligations de comptabilité analytique, vous devrez obtenir auprès de l’autorité administrative compétente, au profit de Microsoft, l’exemption de soumission ou une renonciation à se prévaloir de la soumission auxdites obligations, avant la distribution et/ou la délivrance de Cours Microsoft au gouvernement des États-Unis.

1. **Notifications**. L’ensemble des notifications devant être adressées à Microsoft en application des termes de ce Contrat doivent être envoyées à Microsoft Certified Trainer Program, Microsoft Corporation, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A. Toutes les notifications qui doivent vous être adressées en application des termes de ce Contrat seront envoyées à l’adresse figurant sur votre Candidature. Les mises à jour du programme MCT et toutes informations y afférentes pourront vous être envoyées à l’adresse électronique indiquée sur votre Candidature. Il vous incombe de tenir à jour les coordonnées (adresses électronique et postale) que vous nous avez communiquées.
2. **Restrictions à l’exportation**. Vous reconnaissez que les documents obtenus dans le cadre de ce Contrat et de votre participation aux programmes MCT et/ou MCLC sont d’origine américaine. Vous vous engagez à respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables à ces documents, notamment les *Export Administration Regulations* en vigueur aux États-Unis, ainsi que les restrictions imposées par les gouvernements des États-Unis d’Amérique et d’autres pays concernant les utilisateurs finals, les utilisations finales et les pays destinataires. Pour plus d’informations sur l’exportation des produits Microsoft, consultez le site <http://www.microsoft.com/exporting/> (en anglais).
3. **Indépendance des clauses**. Si une quelconque stipulation de tout ou partie du présent Contrat est jugée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, cette stipulation sera appliquée dans toute la mesure permise afin de refléter les intentions des parties, et les autres stipulations de ce Contrat demeureront valables et pleinement applicables. Tout manquement, par l’une des parties, à une quelconque stipulation du présent Contrat ne constituera pas renonciation à respecter ultérieurement cette stipulation ou toute autre stipulation.
4. **Transfert de technologie**. Le présent Contrat n’a pas pour effet de créer un contrat de « transfert de technologie », tel que défini par la loi applicable, car (a) la technologie (y compris tout logiciel) mise à disposition en vertu du présent Contrat ne fait pas partie intégrante d’une chaîne technologique à des fins de production ou de gestion et (b) la technologie (y compris tout logiciel) disposera de sa propre licence technologique. Vous ne vous présenterez pas comme étant le bénéficiaire de notre technologie et ne tenterez pas de nous identifier comme étant un fournisseur de technologie au titre du présent Contrat.
5. **Intégralité des accords ; prédominance du Contrat en langue anglaise**. Ce Contrat constitue l’intégralité des accords entre les parties concernant l’objet des présentes et annule et remplace toutes les communications antérieures et présentes, notamment, tous les Contrats MCT antérieurs et actuellement en vigueur. Sauf stipulation contraire aux présentes, ce Contrat ne pourra être modifié que par écrit ou au moyen d’un document signé par voie électronique ou autre. Dans l’hypothèse où la version en langue anglaise du présent Contrat serait en contradiction avec toute traduction de celui-ci en toute autre langue, la version en langue anglaise prévaudra.

Annexe au Contrat
Microsoft Certified Trainer et
Microsoft Certified Learning Consultant
relative aux sociétés signataires

La société Microsoft signataire du présent Contrat dépend du pays/de la région dans lequel/laquelle vous êtes situé et est définie comme suit :

La société Microsoft pour le Japon est :

Microsoft Co., Ltd.

Odakyu Southern Tower

2-1, Yoyogi 2-chome, Shibuya-ku, Tokyo

151-8583 Japon

La société Microsoft pour la Corée du Sud est :

Microsoft Korea, Inc.

5th Floor West Wing, POSCO Center

892, Daechi-Dong, Gangnam-Gu

Séoul 135-777, Corée du Sud

La société Microsoft pour la République Populaire de Chine est :

Microsoft (China) Company, Limited

6F Sigma Center

No. 49 Zhichun Road Haidian District

Beijing 100080, RPC

La société Microsoft pour les pays/régions suivants/suivantes est indiquée ci‑dessous : Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Argentine, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Curaçao, Dominique, Équateur, États-Unis, Grenade, Guam, Guatemala, Guyana, Guyane française, Haïti, Honduras, îles Caïman, îles Turks-et-Caicos, îles Vierges (américaines) îles Vierges (britanniques), Jamaïque, Martinique, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

Microsoft Corporation
One Microsoft Way
Redmond, WA 98052
États-Unis

La société Microsoft pour les pays/régions suivants/suivantes est indiquée ci-dessous : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie Saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Congo, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, État de la Cité du Vatican, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Gibraltar, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guinée-Bissau, Hongrie, île Bouvet, îles Féroé, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizstan, Kosovo, Koweït, La Réunion, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle Calédonie, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Guinée, République de Guinée Équatoriale, République de Sénégal, République démocratique de Sao Tomé et Principe, République rwandaise, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Sainte Hélène, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Svalbard et Jan Mayen, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Yémen, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

Microsoft Ireland Operations Limited

The Atrium

Block B

Carmenhall Road

Sandyford Industrial Estate

Dublin 18

IRLANDE

La société Microsoft pour les pays/régions suivants/suivantes est indiquée ci-dessous : Australie et territoires extérieurs, Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Fidji, Hong Kong, îles Cook, îles Marianne du Nord, îles Marshall, îles Salomon, Inde, Indonésie, Kiribati, Macao, Malaisie, Maldives, Mayotte, Micronésie, Nauru, Népal, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Pitcairn, Polynésie française, République de Corée, République démocratique populaire Lao, Samoa, Samoa Américaines, Singapour, Sri Lanka, Terres australes françaises, Thaïlande, Timor oriental, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Vietnam, et Wallis et Futuna.

Microsoft Regional Sales Corporation

Société régie par les lois de l’État du Nevada,
États-Unis d’Amérique, disposant d’une succursale
à Singapour, dont l’établissement principal est situé :

438B Alexandra Road, 04-09/12, Block B, Alexandra Technopark

Singapour, 119968

La société Microsoft pour Taiwan est :

Microsoft Taiwan Corporation

8F, No 7, Sungren Rd.

Shinyi Chiu, Taipei

Taiwan 110

**Annexe au Contrat
Microsoft Certified Trainer et
Microsoft Learning Consultant Agreement
relative au droit applicable et à l’attribution de compétence**

**1.** **Droit applicable ; honoraires d’avocats et de conseils**. Le droit applicable et la juridiction compétente au titre du présent Contrat sont stipulés ci-dessous. L’attribution de compétence n’empêche en aucun cas les parties de chercher à obtenir une injonction pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, les obligations de confidentialité ou l’application ou la reconnaissance d’une décision ou d’une ordonnance devant d’autres tribunaux compétents. Si l’une des parties engage une action en justice dans le cadre du présent Contrat, la partie qui aura obtenu gain de cause sera en droit de recouvrer les honoraires d’avocats et de conseils ainsi que les frais de justice et autres frais engagés et ce, pour un montant raisonnable.

**2. Généralités**. Sous réserve des stipulations de l’article 3 ci-dessous, le présent Contrat est régi par les lois de l’État de Washington, États-Unis d’Amérique. Les parties acceptent que tout litige lié au présent Contrat soit soumis à la compétence exclusive des tribunaux de King County, État de Washington. Vous renoncez à invoquer tout moyen fondé sur la compétence rationae materiae, rationae personae et/ou rationae loci.

**3.** **Autres conditions**. Si votre établissement principal se situe dans l’un des pays ou dans l’une des régions répertoriés ci-dessous, ou si vous êtes une entité gouvernementale, la stipulation correspondante est applicable et, en cas de contradiction avec l’article 2, annule et remplace ledit article :

a. Si votre établissement principal se situe en Australie ou dans ses territoires extérieurs, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande ou au Vietnam, les stipulations suivantes s’appliquent :

Ce Contrat est régi par les lois de Singapour.

b. Si votre établissement principal se situe en Australie ou dans ses territoires extérieurs, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande ou à Singapour, vous reconnaissez que tout litige découlant des présentes sera soumis à la compétence non exclusive des tribunaux de Singapour.

Si votre établissement principal se situe en Australie ou dans ses territoires extérieurs, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande ou à Singapour, vous reconnaissez que tout litige découlant des présentes sera soumis à la compétence non exclusive des tribunaux de Singapour. Si votre établissement principal se situe en Inde, Indonésie, Philippines, Thaïlande ou Vietnam, vous reconnaissez que tout litige qui pourrait être lié au présent Contrat ou qui pourrait en résulter, notamment tout litige relatif à son existence, sa validité ou sa résiliation, sera soumis à l’arbitrage, conformément au règlement d’arbitrage du Centre d’Arbitrage International de Singapour (« Singapore International Arbitration Centre » ou « SIAC »). Ce règlement est incorporé par référence dans le présent article. Le tribunal arbitral sera composé d’un arbitre unique nommé par le Président de la SIAC. La langue de l’arbitrage est la langue anglaise. La sentence arbitrale rendue est définitive et pourra être utilisée auprès d’un tribunal en Inde, en Indonésie, aux Philippines, en Thaïlande ou au Vietnam (selon le cas) ou dans tout autre pays.

c. Si votre établissement principal se situe au Japon, les stipulations suivantes s’appliquent :

Le présent Contrat est régi par les lois du Japon. Vous acceptez que tout litige lié au présent Contrat soit soumis à la compétence exclusive du Tribunal de District de Tokyo. Dans l’hypothèse de toute action en justice visant à faire appliquer un droit ou un recours en application du présent Contrat ou de toute action relative à l’interprétation d’une stipulation de ce Contrat, la partie ayant obtenu gain de cause sera en droit de recouvrer les honoraires d’avocats et de conseils ainsi que les frais de justice et autres frais engagés et ce, pour un montant raisonnable.

d. Si votre établissement principal se situe dans l’un des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie Saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Comores, Congo, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, État de la Cité du Vatican, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Gibraltar, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guinée-Bissau, Hongrie, île Bouvet, îles Féroé, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizstan, Kosovo, Koweït, La Réunion, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle Calédonie, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Cap-Vert, République de Guinée, République de Guinée Équatoriale, République démocratique de Sao Tomé et Principe, République rwandaise, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Sainte Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Svalbard et Jan Mayen, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Yémen, Zaïre, Zambie ou Zimbabwe, les stipulations suivantes s’appliquent :

Le présent Contrat est régi par les lois de la République d’Irlande. Vous acceptez que tout litige résultant de, ou lié au présent Contrat soit soumis à la compétence des tribunaux de la République d’Irlande.

e. Si votre établissement principal se situe en République Populaire de Chine (pour les besoins du présent Contrat, la République Populaire de Chine n’inclut ni Hong Kong S.A.R ni Taiwan), les stipulations suivantes s’appliquent :

Le présent Contrat est régi par les lois de la République Populaire de Chine, et vous acceptez que tout litige découlant du Contrat ou de l’Addendum ou lié à celui-ci soit soumis à arbitrage par la Commission chinoise d’arbitrage économique et commercial international (« China International Economic and Trade Arbitration Commission » ou « CIETAC ») à Pékin, conformément au règlement d’arbitrage en vigueur.

f. Si votre établissement principal se situe en Colombie ou en Uruguay, les stipulations suivantes s’appliquent :

Tout litige, recours ou procédure entre les parties lié à la validité, l’interprétation ou l’exécution du présent Contrat sera soumis à l’arbitrage, conformément au Règlement d’Arbitrage UNCITRAL, tel qu’en vigueur actuellement. L’autorité de désignation sera la Chambre de Commerce Internationale (CCI) agissant en conformité avec les règles adoptées par la CCI dans ce domaine et le lieu de l’arbitrage sera Seattle, État de Washington, États-Unis d’Amérique. L’arbitrage se fera par arbitre unique. La sentence arbitrale sera définitive et son exécution sera rendue en application de la loi et non en équité et sera obligatoire pour les parties. Les parties acceptent, de manière irrévocable, de soumettre toute question ou tout différend découlant du présent Contrat à l’arbitrage à Seattle, État de Washington, États-Unis d’Amérique.

g. Si votre établissement principal se situe en République de Corée, les stipulations suivantes s’appliquent :

Le présent Contrat est régi par les lois de la République de Corée. Vous acceptez que tout litige lié au présent Contrat soit soumis à la compétence exclusive du Tribunal de District de Séoul. Dans l’hypothèse de toute action en justice visant à faire appliquer un droit ou un recours en application du présent Contrat ou de toute action relative à l’interprétation d’une stipulation de ce Contrat, la partie ayant obtenu gain de cause sera en droit de recouvrer les honoraires d’avocats et de conseils ainsi que les frais de justice et autres frais engagés et ce, pour un montant raisonnable.

h. Si votre établissement principal se situe à Taiwan, les stipulations suivantes s’appliquent :

Le présent Contrat est régi par les lois de Taiwan. Les parties reconnaissent que tout litige découlant de ce Contrat ou lié à celui-ci sera
soumis à la compétence du tribunal de première instance de Taipei
(Taipei District Court).